

**Affaire n°2021 – 057**

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – APPEL A PROJET 2020 - 2024  
APPROBATION DE L'OPERATION – PLAN DE FINANCEMENT**

La Ville de Bras-Panon a clairement affiché son objectif de créer une agriculture durable, diversifiée et de qualité sur son territoire.

Le choix de la Municipalité s'inscrit dans une dynamisation de la production locale : il s'agit d'ouvrir des filières nouvelles et d'instaurer un modèle de développement face aux attentes des agriculteurs et des consommateurs.

Dans cette optique, elle a écrit dans une démarche concertée avec différents partenaires, son « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) : « Produits la Kour nout Zarlor » pour la période 2021 – 2024 dans le cadre de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA) ;

Les thématiques dominantes du projet s'articulent autour des axes ci-après :

- La justice sociale dont la lutte contre la précarité
- L'environnement dont la lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'éducation alimentaire / loi Egalim
- Valorisation du patrimoine alimentaire
- Accompagnement / soutien aux agriculteurs

Afin de mener à bien les projets programmés sur la période concernée, elle a sollicité dans le cadre d'un appel à projets, le soutien financier du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le financement prévisionnel s'établit comme suit :

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	100 000 €
Commune de Bras-Panon	42 968 €

L'animation et le suivi du projet seront assurés par un coordonnateur qui sera recruté dans le cadre de l'appel à projet.

**Dépenses prévues sur 3 ans**

Frais salariaux	121 468.32 €
Etudes (Agricole – Alimentaire)	15 500 €
Autres (communications – Déplacements)	6 000 €

En date du 08 Juillet 2021, la Commission Aménagement - Urbanisme - Développement Local a émis un avis favorable au projet alimentaire territorial.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver le Projet Alimentaire Territorial de Bras-Panon**
- **D'approuver le co-financement de la Ville dans le cadre de l'appel à projets pour un montant de 42 968 euros.**
- **D'autoriser le Maire à signer les actes y afférents**



Le Maire,

**Jeannick MATOHARA**

Copies de l'acte en préfecture  
974-219740024-20210728-2021-057-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2021  
Date de réception préfecture : 03/08/2021

# QU'EST-CE QU'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (P.A.T.)

## **1. Qu'est-ce qu'un P.A.T. ?**

Les PAT sont définis par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 Octobre 2014 (Art. L. 1-111) comme des projets qui répondent à la fois aux objectifs du P.N.A. (Programme National pour l'Alimentation) et aux objectifs des Plans Régionaux de l'Agriculture Durable.

## **2. Appel à projets (volet 1) :**

La Commune de Bras-Panon a répondu à un appel à projets du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin d'écrire son P.A.T. (Programme Alimentaire Territorial), en cohérence avec les objectifs du PNA, en ce sens, où les actions répertoriées sont déclinées selon les thématiques fixées autour des axes : - Justice sociale, Education Alimentaire, Valorisation du patrimoine alimentaire, Environnement, Dimension économique.

Montant du budget prévisionnel : 142 968 €.

## **3. Pourquoi un P.A.T ?**

Les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentaire dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

## **4. Qui peut élaborer un P.A.T ?**

L'élaboration est faite de manière concertée à l'initiative d'acteurs de territoires, collectivités, entreprises agricoles et agro-alimentaires, citoyens etc ...

## **5. A quels enjeux doivent répondre les actions d'un P.A.T ?**

Les PAT donnent un cadre stratégique et opérationnel.

Les actions doivent répondre aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Elles doivent permettre d'améliorer ou de consolider les filières agricoles et agro-alimentaires territorialisées.

## **6. Que contient le P.A.T de Bras-Panon ?**

Etabli pour une période de 36 mois, le P.A.T. s'inscrit dans le volet 1 du P.N.A.

Le plan d'actions définit reprend un certain nombre de projets regroupés en 6 axes :

- **Axe 1 - Un panier alimentaire pour tous**  
Jardins partagés - Formation des bénévoles - Public précaire - Habitants des quartiers
- **Axe 2 - Valorisation du patrimoine alimentaire - Diversification**  
Le fruit à pain  
Remise en fonctionnement du four à pain  
Ferme pédagogique - Bœuf Moka (sensibilisation – lien social)
- **Axe 3 – De nouveaux modes de commercialisation**  
Développement de circuits courts  
Plate-forme numérique de commercialisation  
Partenariat avec les acteurs économiques du territoire
- **Axe 4 – L'éducation Alimentaire**  
Soutien à la communauté éducative  
Augmentation des produits locaux dans l'approvisionnement de la restauration scolaire (loi Egalim)  
Formation des professionnels de la restauration scolaire - Information aux usagers  
Une école municipale de cuisine

- **Axe 5 – Lutte anti-gaspi**  
Eco-système numérique et physique de valorisation des déchets alimentaires  
Gestion et valorisation des déchets
- **Axe 6 – Réserves foncières – Récupération des terres en friches**  
Développer des projets de production agro écologique en faveur d'une préservation de l'Environnement en association avec le Parc National

**REMARQUE :**

Le projet a été transmis en date du 14 Avril 2021.

Il a été sélectionné par le Comité Régional. Parmi les 10 candidatures déposées (2 ont été présélectionnées)

**Bras-Panon a été classé 1<sup>er</sup> sur le Volet 1.**